



LENS GROUP
FORMATIONS

CACES® R.482 ENGINS DE CHANTIER

CACES® • Niveau Initiale

INTER-ENTREPRISES

DURÉE	EFFECTIF	TARIF
2 jours / 14h	1 à 12 personnes	Dès 675,00 € HT / candidat

OBJECTIFS

La formation vise la maîtrise de la conduite en sécurité, et pas seulement l'obtention du certificat.

Objectif général : à l'issue de la formation, le participant conduit et utilise en sécurité l'engin de la catégorie préparée, dans le respect de la réglementation, des consignes de l'entreprise et de la notice du constructeur.

Objectifs opérationnels — le participant sera capable de :

- Identifier les caractéristiques et le fonctionnement des engins de la catégorie concernée
- Énoncer et appliquer les règles de sécurité liées à leur utilisation
- Réaliser les vérifications avant, pendant et après utilisation
- Analyser les risques liés à l'environnement de travail et en tenir compte
- Conduire et manœuvrer l'engin en sécurité
- Réaliser les opérations correspondant à sa catégorie
- Effectuer les opérations de fin de poste et de mise en sécurité
- Détecter les anomalies et rendre compte
- Adopter un comportement adapté vis-à-vis des piétons, des autres engins et des intervenants
- Se présenter aux épreuves théoriques et pratiques du CACES R.482 de sa catégorie

PROGRAMME DÉTAILLÉ

Catégories R.482

Dix catégories de production, auxquelles s'ajoute une catégorie hors production. La ou les catégories effectivement proposées sont sélectionnées selon les engins disponibles et l'habilitation de l'organisme testeur.

- A — Engins compacts
- B1 — Engins d'extraction à déplacement séquentiel
- B2 — Engins de forage à déplacement séquentiel
- B3 — Engins de transport à déplacement séquentiel
- C1 — Engins de chargement à déplacement alterné
- C2 — Engins de réglage à déplacement alterné
- C3 — Niveleuses
- D — Engins de compactage
- E — Engins de transport
- F — Chariots de manutention tout-terrain à conducteur porté
- G — Conduite hors production des engins de chantier

Modules théoriques

- M1 — Réglementation et responsabilités (1 h 30)
- M2 — Technologie des engins (1 h 30)
- M3 — Risques et prévention (2 h)
- M4 — Déplacement et circulation (1 h)
- M5 — Vérifications, prise et fin de poste (1 h)

M1 — Réglementation et responsabilités

Le CACES est un moyen de vérifier les connaissances et savoir-faire du conducteur ; l'autorisation de conduite, elle, relève de l'employeur. Cette distinction structure le module.

- Réglementation applicable à la conduite des engins
- Obligations de l'employeur et obligations du conducteur
- Autorisation de conduite : conditions de délivrance et contenu
- Rôle du CACES et limites du CACES
- Responsabilités du conducteur
- Documents réglementaires et vérifications générales périodiques
- Notice d'utilisation du constructeur

- Consignes de l'entreprise, plan de circulation, règles applicables sur le chantier

M2 — Technologie des engins

- Identification des catégories et de leurs caractéristiques principales
- Organes de commande et poste de conduite
- Dispositifs de sécurité
- Équipements interchangeables et équipements de travail
- Capacités et limites d'utilisation
- Stabilité et centre de gravité
- Abaques de charge lorsque la catégorie le prévoit
- Plaques et indications constructeur
- Pneumatiques et chenilles

M3 — Risques liés à l'utilisation et prévention

- Stabilité de l'engin — Renversement, basculement, travaux à proximité de fouilles et de talus
- Charges et équipements — Chute de charges, levage, chargement et déchargement, porte-engins
- Tiers et coactivité — Heurt de personnes, collision entre engins, présence de tiers, marche arrière, perte de visibilité
- Environnement — Lignes et réseaux électriques, réseaux enterrés, nature du sol
- Matériel et produits — Pneumatiques, carburants, huiles et produits chimiques, incendie
- Santé du conducteur — Bruit et vibrations, gaz d'échappement, fatigue et perte d'attention
- Comportement — Téléphone et distractions, conduite sous l'emprise de substances psychoactives

M4 — Déplacement et circulation

- Règles de circulation, panneaux et signaux, gestes de commandement
- Distances de sécurité et vitesse adaptée
- Circulation à vide et en charge
- Marche avant et marche arrière, croisements, dépassements
- Zones de circulation et interaction engins/piétons
- Circulation sur voie publique lorsque la situation le prévoit
- Positionnement de l'engin

M5 — Vérifications, prise et fin de poste

Avant utilisation : prendre connaissance de la notice, vérifier les documents, contrôler l'état général, les niveaux, les organes de sécurité, les dispositifs d'alerte, les pneumatiques ou chenilles et les équipements ; régler le poste de conduite, assurer la visibilité, identifier les anomalies.

En cas d'anomalie : immobiliser l'engin si nécessaire, sécuriser la situation, signaler l'anomalie, ne pas utiliser un équipement présentant une restriction d'emploi.

Fin de poste : stationnement, mise en sécurité, positionnement des équipements au sol, arrêt moteur, dispositifs de sécurité, descente avec trois points d'appui, signalement des anomalies.

PUBLIC CIBLE

Toute personne amenée à conduire, utiliser ou manœuvrer un engin de chantier relevant du périmètre du CACES R.482 : débutants, expérimentés en remise à niveau, renouvellement du CACES, utilisateurs occasionnels.

PRÉREQUIS

À vérifier avant l'entrée en formation :

- Être âgé de 18 ans, sauf dispositions réglementaires particulières
- Comprendre les consignes et informations de sécurité en français
- Disposer, lorsque nécessaire, d'une attestation d'absence de contre-indication à la conduite, conformément aux dispositions applicables
- Être apte à utiliser les équipements concernés
- Ne présenter aucune contre-indication à la réalisation des exercices pratiques

L'aptitude médicale relève de l'employeur et du professionnel de santé compétent. La question de l'attestation d'absence de contre-indication est intégrée au parcours depuis les évolutions réglementaires de 2025-2026.

Aucun prérequis de diplôme ni d'expérience préalable de conduite n'est exigé.

MODALITÉS & ÉVALUATION

■ PÉDAGOGIE

- En présentiel
- Cette section couvre le positionnement initial puis le bloc pratique, conduit intégralement pour chaque catégorie retenue.

- Positionnement initial
- Réalisé avant l'entrée en formation, durée indicative de 30 minutes à 1 heure, hors temps pédagogique selon l'organisation retenue. Son résultat est conservé comme preuve d'individualisation du parcours.
- Il permet d'identifier l'expérience antérieure de conduite et les catégories déjà maîtrisées, l'expérience professionnelle et le type d'engins utilisés dans l'entreprise, la connaissance des règles de sécurité, le niveau de compréhension des consignes, les difficultés éventuelles et les besoins particuliers, ainsi que toute situation de handicap nécessitant une adaptation.
- Théorique — Questionnaire de positionnement, réglementation, technologie, sécurité, circulation
- Pratique — Prise en main éventuelle, vérifications, conduite, manœuvres, comportement face aux risques
- Les résultats orientent la progression individuelle et le temps consacré à chaque séquence pratique.
- PR1 — Prise en main
- Présentation de l'engin et identification des commandes
- Prise de poste et réglages
- Démarrage
- Contrôle des dispositifs de sécurité
- PR2 — Conduite
- Déplacement à vide et déplacement en charge
- Marche avant et marche arrière, virages
- Arrêt, freinage, positionnement
- Circulation dans un parcours balisé
- Respect des distances et contrôle permanent de l'environnement
- PR3 — Manœuvres et travaux, selon la catégorie
- Chargement, déchargement, déplacement de matériaux
- Terrassement, travaux de fouille
- Nivellement, compactage
- Chargement d'un véhicule
- Opérations de levage
- Chargement et déchargement sur porte-engins
- Travaux spécifiques à la catégorie préparée
- PR4 — Fin de poste
- Mise en sécurité complète selon le module M5 : stationnement, positionnement des équipements, arrêt, descente sécurisée, compte rendu des anomalies.
- Méthodes et mises en situation
- La formation alterne apports théoriques, échanges et questionnement, études de situations professionnelles, analyse des risques, démonstrations du formateur, exercices pratiques individualisés, mises en situation, évaluations formatives et évaluations finales. La progression est adaptée au niveau initial, à l'expérience et aux besoins professionnels de chaque participant.
- Point de vigilance : aucune simulation ne remplace les épreuves pratiques du CACES. Celles-ci sont réalisées en situation de travail, avec les moyens requis par le référentiel.

■ ÉVALUATION

- Examen centre Ext.

■ INFORMATIONS PRATIQUES

- Évaluation pratique par le formateur
- Accès : Inter-entreprises : inscription jusqu'à 10 jours ouvrés avant le début de la session, sous réserve de places disponibles ; l'inscription est confirmée par la convention ou le devis signé. Intra-entreprise : date fixée avec vous, en général sous 2 à 6 semaines après validation du devis. Personnes en situation de handicap : contactez notre référent handicap pour étudier les adaptations possibles.

■ ACCESSIBILITÉ

Nous contacter pour les adaptations nécessaires.

TARIF

À partir de :

675,00 € HT / candidat

Selon la durée et le nombre de catégories préparées — voir la grille tarifaire CACES.